

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « Solidarité, politique de la ville,
enfance, petite enfance »

séance du 28 septembre 2009
séance du 8 septembre 2009

19 Ecole élémentaire Rabelais – subvention exceptionnelle sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, KOUACHI, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointes & maires-adjoints, conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

Mme OYONO

M. RIFI-SAIDI

Mme BARBETTE

M. MACHU

M SEGUIN

M. VARLET

M. CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M MONTES

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme FEVRIER

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. NACHITE

39

39

29

■ **Rapport de présentation :**

Madame Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

Les élèves de cycle 3 de l'école élémentaire François Rabelais ont présenté un spectacle avec l'enseignante de LADOCMR le mardi 16 juin dernier. La seule salle disponible à cette époque était l'amphithéâtre du centre des cadres sportifs. La location de cette salle s'est élevée à 296,50 euros (prix comprenant la date de la manifestation et trois après-midis pour les répétitions).

En raison du montant élevé de location, le directeur de l'école souhaite obtenir une participation de la ville afin de ne pas faire supporter la totalité du coût à la coopérative scolaire, c'est-à-dire aux familles.

Il est proposé de verser une subvention sur projet tout à fait exceptionnelle d'un montant de 150 euros.

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission « solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance » en date du 8 septembre 2009,

Entendu le rapport de présentation,

SOUS-PREFECTURE

- 2 OCT. 2009

60300 SEBUIE

maintenant !

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1er :

de verser au titre d'une subvention exceptionnelle sur projet la somme de 150 euros à la coopérative scolaire de l'école Rabelais pour le financement de la location de l'amphithéâtre du centre des cadres sportifs.

Article 2 :

d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville (compte 6574/213).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :

Jean-Claude VILLEMMAIN

02 OCT. 2009

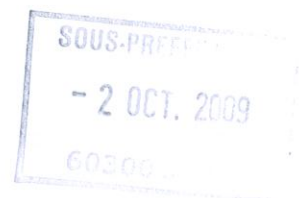
Affiché le :

02 OCT. 2009

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 2/10/09. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE